



**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION  
AU TITRE DE L'ENCOURAGEMENT  
AU SPORT HAUT NIVEAU**

**NIVEAU NATIONAL 1 et 2 ou EQUIVALENT DANS LA  
DISCIPLINE**

**SAISON 2020-2021**

**TOUT DOSSIER DEPOSE APRES LE 15 MARS 2021 NE  
SERA PAS INSTRUIT**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN  
SUBVENTION D'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU  
NIVEAU NATIONAL 1 & 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE  
SAISON 2020-2021  
QUESTIONNAIRE CLUB**

**PIECES A FOURNIR**

1	Lettre de demande de subvention signée du Président du Club adressée au Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
2	<b>Attestation d'affiliation à la Fédération.</b>
3	Le budget prévisionnel 2020/2021 équilibré selon le modèle joint reprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'excédent ou le déficit de la saison 2019/2020,</li> <li>▪ Les subventions obtenues pour la saison en cours, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de la commune (<b>l'absence de subvention communale n'ouvre pas droit à une subvention communautaire</b>),</li> <li>▪ de l'Etat</li> <li>▪ du Conseil Départemental,</li> <li>▪ du Conseil Régional.</li> <li>▪ De la Fédération d'appartenance (le cas échéant par le biais de l'agence nationale du Sport)</li> </ul> </li> </ul>
4	Le justificatif de l'excédent ou du déficit 2019/2020, s'il est supérieur ou égal à 10% du montant total des recettes ou dépenses du compte de résultat.
5	Le questionnaire sur le correspondant du Club
6	Le calendrier détaillé de la saison 2019/2020
7	L'attestation du percepteur justifiant le versement de la subvention communale 2020
8	Copie de la délibération de la commune d'attribution de subvention pour la saison sportive 2020
9	<b>Un Relevé d'identité bancaire ou postal AVEC N° DE SIRET à jour</b> en original agrafé au dossier
10	<b>IMPERATIVEMENT : Coût d'adhésion (licence + participation aux frais de fonctionnement) par licencié. Faire apparaître le coût réel que paye le jeune pour sa licenciation compte tenu que le club doit déduire du coût d'adhésion le montant du Pass Sport alloué par la CALL par jeune de moins de 18 ans.</b>

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE INSTRUIT**

# RAPPELS

Par délibération du Conseil Communautaire du 21 mars 2017, les modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive ont été définies.

Jusqu'à l'année 2020 inclus et de manière transitoire, la Communauté d'Agglomération a accompagné en aide de niveau (sur les bases du dispositif précédent) les clubs évoluant dans des divisions inférieures de manière à ce qu'ils puissent mettre en place, le cas échéant, les réflexions de regroupements nécessaires.

## La délibération cadre de la compétence indique

« Parce qu'elles assurent la promotion et la valorisation du territoire par le sport, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient les équipes sportives de haut niveau du territoire. Les critères définissant une équipe sportive de haut niveau sont les suivants :

- Equipe sénior d'un club dont le siège social demeure sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- Equipe sénior appartenant à un club amateur affilié à une fédération unie sport olympique.
- Equipe sénior évoluant dès le deuxième niveau national dans sa discipline et ayant à minima un joueur ayant un statut de joueur professionnel.

Les clubs sportifs concernés seront subventionnés par la Communauté d'Agglomération sous réserve :

- De présentation d'un budget prévisionnel de l'équipe reconnue d'intérêt communautaire pour chaque saison,
- De répondre de manière cumulative aux trois critères cités ci-dessus,
- Des délibérations et crédits votés par le Conseil Communautaire pour la mise en œuvre de cette politique en faveur du développement du sport de haut niveau.

Le montant de la subvention et la liste des équipes éligibles sont déterminés chaque année par délibération du Conseil Communautaire.

Par ailleurs,

« Par délibération de 2017, les élus ont approuvé les modalités d'attribution de subvention aux associations sportives évoluant en haut niveau selon une base fixe :

NIVEAU	NATIONAL 1 ou EQUIVALENT	NATIONAL 2 OU EQUIVALENT
Montant	70 000€	40 000€

Cette aide de niveau est ramenée soit au :

- montant maximal de la subvention versée par la commune,
- montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant du niveau,
- montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal à la subvention de la commune. »

## **ELIGIBILITE**

*Dans le contexte sanitaire et de son impact sur l'organisation des compétitions nationales, les clubs préalablement soutenus par la CALL mais ne remplissant pas les conditions d'éligibilité rappelées ci-dessus pourront renseigner le dossier (à transmettre dans les délais impartis) pour examen de la situation permettant le cas échéant **d'être accompagné de manière exceptionnelle pour l'année sportive 2020-2021***

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN  
SUBVENTION D'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU  
NIVEAU NATIONAL 1 & 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE  
SAISON 2020/2021**

**ATTESTATION DE NIVEAU**

NOM DU CLUB.....

Adresse du siège social

.....  
.....

Discipline : .....

Fédération d'affiliation du club.....

Contact référent à la Fédération (nom / prénom et numéro de téléphone).....

Je soussigné le (la) Président(e) M.Mme .....

**Sollicite une subvention** d'un montant de.....€ à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au titre de l'encouragement à la pratique sportive en haut niveau.

**Certifie** que pour la saison sportive 2020 2021, le club rassemble au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- Nombre de licenciés :.....
- Nombre de licenciés de moins de 18 ans :.....
- Nombre de licenciés bénéficiant du pass'sport :.....
- Nombre de joueur ayant un statut de joueur professionnel : .....

**Atteste que le club atteint le niveau de compétition suivant pour la saison sportive 2020-2021 :**

National 1 (amateur) ou équivalent dans la discipline

National 2 (amateur) ou équivalent dans la discipline

Individuel  collectif

Ou EQUIVALENT (à préciser) :

Fait à

Le

Certifie exact,

Le Président,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN  
SUBVENTION D'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU  
NIVEAU NATIONAL 1 & 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE  
SAISON 2020/2021**

**COORDONNEES DU CLUB**

NOM DU CLUB.....

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL .....

DATE DE PARUTION AU JOURNAL OFFICIEL .....

Nom, Prénom de son PRESIDENT(E) : .....

Téléphone .....

Email.....

**CORRESPONDANT DU CLUB**

*Sa mission consistera à être l'interlocuteur privilégié du club auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour régler tout problème sur la constitution des dossiers de subvention.*

Je soussigné le (la) Président(e) M. Mme .....

Désigne comme correspondant du club, auprès des services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

NOM.....

Prénom .....

Adresse.....

Téléphone : .....

Email : .....

Fait à,

Le,

Certifie exact,

Le Président,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN  
SUBVENTION D'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU  
NIVEAU NATIONAL 1 & 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE  
SAISON 2020/2021**

NOM DU CLUB.....

**COMPTE DE RESULTAT DE LA SAISON SPORTIVE 2019/2020**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Equipement		Subvention Municipale 2020	
Déplacements		Subvention 2020 de la Communauté d'Agglomération	
Licences et affiliations		Subvention Etat (ANS)	
Boissons		Subvention du Conseil Régional	
Arbitres		Subvention du Conseil Départemental	
Entraîneurs		Subventions diverses (dont fédération)	
Primes			
Matériel		Licences et affiliations	
Concours		Cotisations	
Assurance		Entrées	
Ligue		Buvette	
Organisation manifestations		Sponsors	
Frais administratifs		Autres	
Divers : Fête de fin d'année Cotisation Fédérale Cotisation Départementale Cotisation de la Ligue Publicité Stages		Divers	
Déficit exercice 2019/2020		Excédent exercice 2019/2020	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

Soit un excédent 2019/2020 de .....  
*Cette somme doit impérativement être reportée sur le budget prévisionnel 2020/2021*

Soit un déficit 2019/2020 de : .....

*Si l'excédent ou le déficit est supérieur à 10% du montant total des recettes ou des dépenses, la production d'un justificatif est exigée.*

*Si les subventions obtenues sont supérieures à 76 224,51 euros, ce compte de résultat doit être certifié par le Commissaire aux Comptes.*

Fait à  
Le  
Certifie exact,

Le Président,

Le Comptable,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN  
SUBVENTION D'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU  
NIVEAU NATIONAL 1 & 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE  
SAISON 2020/2021**

NOM DU CLUB.....

**BUDGET PREVISIONNEL DE LA SAISON SPORTIVE 2020/2021**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Equipement		Subvention Municipale 2020	
Déplacements		Subvention 2020 de la Communauté d'Agglomération	
Licences et affiliations		Subvention Etat (ANS)	
Boissons		Subvention du Conseil Régional	
Arbitres		Subvention du Conseil Départemental	
Entraîneurs		Subventions diverses (dont fédération)	
Primes			
Matériel		Licences et affiliations	
Concours		Cotisations	
Assurance		Entrées	
Ligue		Buvette	
Organisation manifestations		Sponsors	
Frais administratifs		Autres	
Divers : Fête de fin d'année Cotisation Fédérale Cotisation Départementale Cotisation de la Ligue Publicité Stages		Divers	
Déficit exercice 2019/2020 (1)		Excédent exercice 2019/2020 (1)	
<b>TOTAL(2)</b>		<b>TOTAL(2)</b>	

(1) : ce chiffre doit être impérativement le même que celui apparaissant au compte de résultat de la saison 2019/2020.

(2) : Les dépenses et recettes doivent être équilibrées.

Fait à  
Le  
Certifie exact

Le Président,

Le Comptable,